

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 74 (1923)  
**Heft:** 8-9  
  
**Rubrik:** Communications

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## COMMUNICATIONS.

### Réunion de la Société vaudoise des forestiers dans le canton de Fribourg, les 21 et 22 juin 1923.

La course de la Société vaudoise des forestiers a eu lieu, cette année, dans les districts de la Veveyse et de la Gruyère.

La proverbiale hospitalité fribourgeoise et les beautés forestières de cette région étaient de sûrs garants d'une belle réussite.

C'est dans un bâtiment tout décoré de verdure que la séance administrative eut lieu. Presque tous les forestiers fribourgeois sont là, à leur tête M. *von der Weid*, Conseiller d'Etat, qui nous fera le grand honneur de nous accompagner durant les deux jours de course.

Présidée par M. *Barbey*, qui débute par un discours de bienvenue, la séance se déroule d'après le programme usuel.

Plusieurs questions importantes sont à l'ordre du jour, entre autres celle des pépinières forestières scolaires. Après une courte discussion à laquelle prennent part plusieurs orateurs, il est décidé de maintenir la suppression des primes offertes auparavant par la „Vaudoise“, vu les résultats peu encourageants obtenus ces dernières années.

M. *Graff*, inspecteur forestier à Montreux, se fait un devoir de constater que, dans son arrondissement, quelques pépinières scolaires continuent à prospérer, malgré la suppression des primes.

Le comité propose que la Société vaudoise des forestiers organise une série de conférences, dans le but de mieux faire connaître le rôle du sylviculteur et de prouver le grand avantage que procure une gérance rationnelle du domaine forestier. Cette proposition est admise. Dix nouveaux sociétaires sont reçus, dont cinq Fribourgeois.

M. *Fierz*, inspecteur forestier à Châtel St-Denis, le diligent organisateur de la première journée, donne ensuite un aperçu sur l'organisation forestière fribourgeoise. La forêt est à l'honneur dans son canton ; autorités et forestiers semblent travailler dans le plus parfait accord.

Au cours du dîner pris en commun, notre président adresse quelques paroles aimables aux inspecteurs forestiers fribourgeois, spécialement à M. *Darbellay* dont il rappelle l'heureuse activité au sein du comité de la Société forestière suisse. M. *Barbey* retrace, en quelques mots, les faits saillants de l'activité des sylviculteurs suisses durant cette dernière année, spécialement la série des conférences de Zurich qui a obtenu le plus brillant succès.

M. le Conseiller d'Etat *von der Weid* dépeint le rôle du forestier. Sa tâche est parfois ingrate, dit-il, mais combien belle !

Sous la conduite de M. *Fierz*, les congressistes parcourent les forêts communales d'Attalens sur le Mont Vuarrat, s'arrêtant spécialement dans la placette d'essai, installée par la Station de recherches, dans un magnifique peuplement d'épicéa, dont le matériel à l'hectare est énorme. Une intéressante discussion s'engage entre quelques participants au sujet du traitement futur et du rajeunissement d'un tel peuplement. Le hêtre

semble devoir être l'essence à introduire en sous-étage, si l'on veut favoriser et provoquer le rajeunissement des résineux.

M. *Andreae* résume ensuite quelques renseignements tirés de la conférence de M. le professeur Schellenberg, à Zurich, sur l'élagage naturel provoqué par l'action de divers champignons à la base des branches. Ces quelques indications intéressent vivement.

Après une visite à la fabrique de laine de bois de M. *Genoud*, conseiller national, qui nous fait personnellement les honneurs de son établissement, on se réunit à l'Hôtel de Ville de Châtel St-Denis pour une joyeuse soirée familière.

Ce fut l'occasion d'entendre plusieurs discours. Le grand nombre de lettres et de télégrammes reçus, même de France, prouve que beaucoup de membres absents sont en pensée avec nous.

La journée du samedi se passe au cœur de la verte Gruyère, pays forestier par excellence, où se cachent les plus beaux sapins de la Suisse.

M. *Remy*, inspecteur d'arrondissement à Bulle, chef de course, conduit la longue colonne au Dévin, forêt appartenant à la commune de Vaulruz. C'est une révélation pour beaucoup. De vrais géants forestiers nous plongent dans l'émerveillement et c'est avec la plus vive émotion que chacun considère ce prodigieux tableau forestier.

L'étendue des forêts de Vaulruz est de 200 ha. La plus belle division est celle du Plan du Dévin (8,77 ha). Les résineux, épicéa en tête, y prédominent, la proportion du hêtre n'étant que du 10 %. Le volume moyen des deux sapins est de 3,38 m<sup>3</sup>, le matériel sur pied moyen de 506 m<sup>3</sup> à l'ha.

Des plantes cubant près de 30 m<sup>3</sup>, au fût cylindrique et possédant encore un certain accroissement, ne sont pas chose rare dans ce peuplement.

En 1918, la commune propriétaire a vendu un lot de 100 plantes, cubant sur pied 1106 m<sup>3</sup>, pour le prix de 77.014 fr. !

La commune de Vaulruz offre une généreuse collation. M. l'inspecteur *Pillichody*, en termes poétiques, remercie la Municipalité pour son aimable attention.

Merveilleuses sont aussi les forêts de la commune de *Vuadens*, dans lesquelles la colonne débouche peu après.

Groupés autour de la „Pierre du Chevrier“, nos sociétaires entendent avec le plus grand plaisir Monsieur le Syndic de Vaulruz exprimer spontanément son entière confiance dans le personnel forestier. Il est heureux de nous montrer les beaux résultats obtenus en collaboration intime avec M. l'inspecteur forestier *Remy*. En termes énergiques, il condamne la coupe rase comme un des pires moyens de traiter la futaie. Seul un traitement cultural peut amener la forêt à produire des bois de choix et de fortes dimensions. „Si nous avions appliqué les méthodes actuelles cent ans plus tôt, dit-il en terminant, notre commune serait trois fois plus riche!“

M. *Graff* ose espérer que la commune de Vaulruz se fera un devoir et un honneur de garder cette belle forêt du Dévin comme elle

l'a fait jusqu'à maintenant. C'est une lourde servitude, mais ce serait un sacrilège de ruiner cet incomparable monument naturel.

Le peuplement du Dévin de Vuadens est moins dense que le précédent; en plusieurs endroits, il offre le type de la forêt jardinée; le recrû y est abondant. L'étage supérieur ne comprend que de beaux sujets, les plantes de 80 à 90 cm de diamètre sont nombreuses, leur hauteur varie de 40 à 50 m.

La deuxième journée s'achève aux Colombettes, où une réception magnifique avait été organisée. On sent régner la plus franche cordialité. L'accueil qui nous est fait est charmant et plein de simplicité.

Le syndic de Vuadens, dans un vibrant discours, nous rappelle éloquemment tout ce qui unit les cantons de Fribourg et de Vaud. Alors qu'il nous parle avec admiration du Léman et de ses verts coteaux, nous admirons son beau pays de Gruyère tout baigné de soleil. M. Barbey remercie une fois encore nos chers amis fribourgeois et porte son toast au canton de Fribourg.

M. de Luze termine en soulignant tout ce qui politiquement unit Fribourgeois et Vaudois et félicite la Société vaudoise des forestiers d'avoir choisi ce beau et bon pays comme but de sa course annuelle.

L'assemblée entière entoure nos amis de Fribourg et comme ultime remerciement entonne d'un seul cœur l'immortel „Ranz des vaches“ fribourgeois.

Ce furent de belles et inoubliables journées. A nos amis fribourgeois, aux dévoués organisateurs de la réunion, un cordial merci!

*Louis Jaccard.*

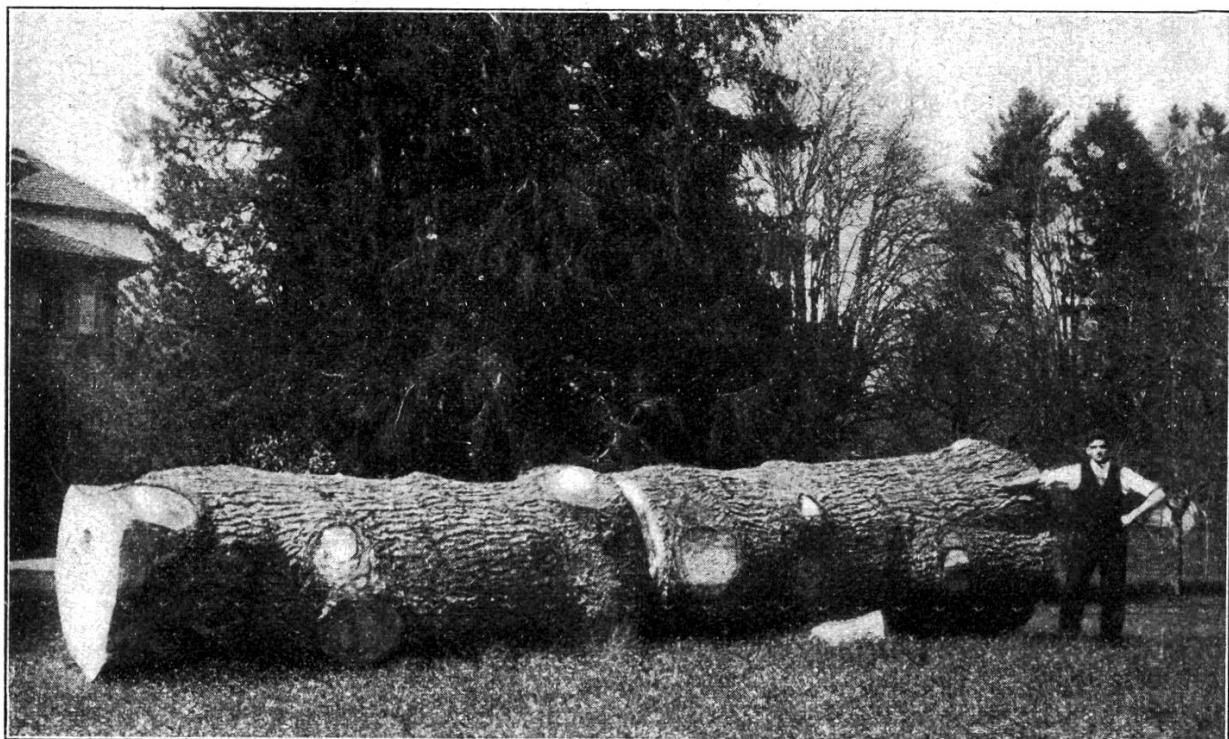
### **Abatage d'un gros cèdre à Grandson.**

Parmi les essences exotiques qui montrent un accroissement remarquable dans les parcs de notre pays, se trouvent les cèdres. Il en existe trois espèces; le cèdre du Liban (*Cedrus libani*), le cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*) et le cèdre de l'Himalaya (*Cedrus deodara*) qui se distinguent par la longueur des aiguilles et par la forme de la cime. Ils se ressemblent beaucoup, si bien que plusieurs botanistes considèrent le cèdre de l'Atlas et celui de l'Himalaya comme des variétés du cèdre du Liban.

En Suisse, les trois cèdres ont été introduits au début du siècle passé; on en trouve aujourd'hui de beaux spécimens.

Notre photographie montre une bille d'un cèdre du Liban dans un parc près de Grandson et qu'il a fallu abattre en hiver 1919/20. Un coup de joran avait cassé une des deux cimes. L'arbre était âgé de 95 ans. La bille de bois de service accusait les dimensions suivantes: longueur 7,6 m; diamètre au gros bout 1,52 m, au petit bout 1,2 m; volume 7,75 m<sup>3</sup>. Bois de feu: 33 stères. L'arbre avait ainsi, au total, un volume de 30,85 m<sup>3</sup>.

Il existe dans plusieurs parcs du canton de Vaud des cèdres de dimensions pareilles qui ont été plantés à la même époque, soit entre 1820 et 1830.



Dans leurs pays d'origine, les cèdres atteignent plus de 40 m de hauteur avec un fût élancé (dans l'Atlas), tandis qu'ils dépassent rarement 25 m de hauteur chez nous.<sup>1</sup>

Des essais de plantation en forêt, dans le Jura vaudois, n'ont pas donné de bons résultats; l'accroissement en hauteur de cette essence est inférieur à celui de nos arbres indigènes. Il leur faut beaucoup de place pour pouvoir s'étaler.

E. Hess.

#### Congrès international pour la protection de la nature.

Du 1<sup>er</sup> au 3 juin, sous les auspices de la Société nationale d'acclimatation de France, un congrès pour la protection de la Nature a siégé dans les auditoires dépendant du Jardin des Plantes, à Paris. *M. Manganin*, directeur du Muséum d'histoire naturelle, présidait. Des cinq sections, celle de la protection des animaux retint surtout l'attention; elle réunit le plus grand nombre d'adhérents et s'occupa spécialement des oiseaux. Il convient de relever que les débats prirent une grande ampleur et que les rapporteurs, dont plusieurs avaient voyagé dans les tropiques, révélèrent aux congressistes les destructions systématiques de certaines espèces d'animaux — des grands fauves en particulier — même dans les contrées les plus reculées.

Les Etats-Unis avaient délégué au Congrès de Paris une des personnalités les plus connues dans le monde de l'ornithologie. M.

<sup>1</sup> Un cèdre de l'Himalaya très remarquable se trouve sur l'Isola bella, au Lac majeur. Il avait, à l'âge de 65 ans (mesuré en 1922), un diamètre de 1,22 m à 1,30 du sol.

*Pearson* parla du mouvement imposant qui s'est dessiné dans son pays pour intéresser les enfants à la protection de la gent ailée. Le succès de cette ligue, à laquelle *M. Pearson* s'est voué, est considérable et l'on peut en augurer un grand bienfait pour l'agriculture, l'arboriculture et l'économie générale.

Il fut naturellement question des massacres d'hirondelles qui sont devenus, hélas, un sport régional dans le Midi de la France et dans certaines parties de l'Italie. On dut reconnaître que l'opinion publique de ces régions n'était pas encore éclairée et alarmée à cet égard, la destruction systématique de ces migrants insectivores devenant un fléau pour l'Europe.

Les botanistes et les dendrologues entendirent, dans la section de protection des plantes, des communications intéressantes concernant la conservation des végétaux menacés et surtout des plantes alpines.

Les représentants de la Suisse eurent, on peut bien le supposer, l'occasion de dire ce qui a été fait dans notre pays pour la conservation des animaux et des plantes.

Le délégué officiel de la « Ligue suisse pour la protection de la nature », *M. le professeur Badoux*, parla du Parc National suisse, unique en Europe, et des réserves que la Ligue a aménagées pour tenter de sauver les espèces de la flore et de la faune menacées de disparition. *M. le Dr F. Sarasin*, de Bâle, président du « Comité international pour la protection de la Nature », parla de l'activité de cette association dans les différentes parties du monde.

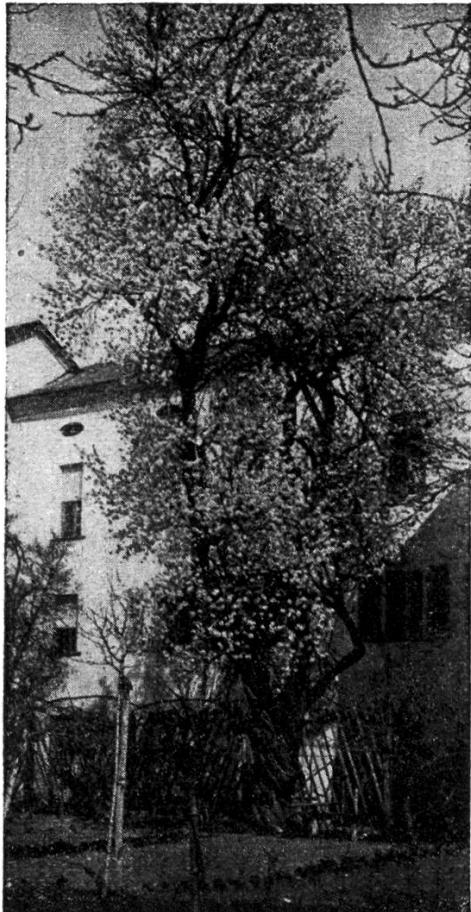
Enfin, un autre de nos compatriotes, dont la réputation dans sa spécialité est européenne, fit, lors de la séance solennelle de clôture, une causerie captivante sur la biologie des oiseaux. On sait, en effet, que *M. Ad. Burdet*, domicilié en Hollande, est passé maître dans la photographie des oiseaux, qu'il étudie depuis plus de vingt ans et dont les mœurs n'ont plus de secret pour lui. Il a été assez heureux pour surprendre, entre autres, l'évolution complète du coucou et de la fixer sur un film cinématographique qu'il a fait défiler devant ses auditeurs émerveillés.

En résumé, le « Congrès international pour la protection de la Nature » a rempli son but qui était de coordonner les efforts dispersés des naturalistes soucieux de conserver à la fois certaines curiosités naturelles ainsi que les animaux et les plantes dont la disparition serait un appauvrissement des richesses naturelles de la terre et, pour certaines espèces, un danger économique.

Si les forestiers, en vertu de leurs fonctions, sont appelés à détruire les arbres, il peut leur arriver de découvrir tel végétal rare ou de repérer un site ou un monument naturel qu'ils ont le devoir de protéger et de signaler à l'attention des associations chargées de veiller à la protection de la Nature.

*A. Barbey.*

### Une rareté dendrologique à Loèche (Valais).



Rareté dendrologique est bien le vrai mot, puisqu'il s'agit d'un *amandier* (*Amygdalus communis*. L.) et que l'arbre en cause est — pour nos régions tout au moins — de dimensions extraordinaire.

Qu'on en juge plutôt: Ce beau spécimen qui végète dans un jardin de Loèche, à proximité immédiate d'une maison d'habitation, a 12 m de hauteur et la circonference du fût, à hauteur de poitrine, ne comporte pas moins de 2,17 m.<sup>1</sup>

Quand nous avons eu la chance de l'admirer, au commencement d'avril de cette année, il était en pleine floraison: un gigantesque bouquet, à l'odeur la plus suave.

De son âge, on ne sait rien de précis. L'heureux propriétaire de ce remarquable amandier, sans doute le plus gros de son espèce en Suisse occidentale, est M. R. Loretan, inspecteur forestier d'arrondissement, à l'amabilité duquel nous devons la photographie ci-contre.

*H. B.*

## CHRONIQUE.

### Confédération.

**Ecole forestière.** Notre école a mis au concours parmi ses étudiants l'étude de la question suivante:

„La loi forestière fédérale de 1902 prévoit, à l'article 25, l'octroi par la Confédération de subventions pour l'établissement de dévestitures dans les forêts protectrices.

Quels sont les résultats de ces mesures législatives en ce qui a trait au maintien du caractère protecteur et à l'amélioration de la gestion des forêts de haute montagne. Quels sont les principes essentiels à admettre pour le développement ultérieur de cette question de la vidange des bois.“

<sup>1</sup> Dans la *Flore forestière de France* de Mathieu, la hauteur de l'amandier est indiquée comme pouvant atteindre de 8 à 12 m.